



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE DU 12 NOVEMBRE 2012

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mil douze, le 12 novembre à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BAHIN Martial, BARTHELEMY Thierry, CRUZ Sylvie, DE CAGNY Clémentine, GEIST Gérard, GIROT Thomas, Nicole MAGUERESSE, PASCARD Evelyne, TEULADE Christiane, THOMINET Francis, WONGERMEZ Claudine

Absent avec pouvoir : M. ERHARD François ayant donné pouvoir à M. Gérard GEIST

Absent excusé : M. SADAUNE Jean-Luc

Absent : M. NOIRET Gérard.

Secrétaire de séance : Mme De CAGNY Clémentine.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2012.

1. Délibération permettant d'engager le marché avec l'entreprise retenue, concernant le contrat triennal de voirie relatif à la tranche de sécurisation des abords de l'école et autorisation à donner au maire de régler toutes dépenses à hauteur des montants retenus

Le maire présente au conseil le résultat du marché d'appel d'offre auquel 4 entreprises ont été candidates (Wiame, Vallet & Saunal, RMV et BBTP).

La commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 8 novembre 2012 à retenue l'entreprise la mieux disantes, BBTP, pour un montant de 59 704.50 € H.T soit 71 406.58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, monsieur le maire à engager le marché avec l'entreprise Bucelloni Bâtiment et Travaux Publics, ainsi qu'à régler toutes les dépenses inhérentes à ce marché

Le prochain conseil municipal est fixé au 10 décembre 2012 à 20 h 30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 19 h 20

Gérard GEIST
maire